

Mouvement ouvrier suisse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 7

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

s'informer? Apprenez, jeunes gens, apprenez, c'est votre devoir, et après avoir étudié et réfléchi, mais seulement alors, eh bien, agissez!

Conclusions.

La 17^{me} Conférence a laissé une impression pénible dans les cœurs ouvriers. Elle est due à la décision concernant la semaine de 40 heures. Quand le monde souffre d'un chômage aussi terrible, on n'attermoie pas avec les mesures urgentes à prendre. On ne les renvoie pas d'une année. On agit. Il est bien regrettable que la majorité des délégués ne l'ait pas compris ou n'ait pas voulu le comprendre. La résolution, votée par la Conférence au sujet de la limitation des heures supplémentaires, n'arrivera pas à dissiper ce malaise. D'autant plus que l'espoir mis en la Conférence de Londres s'évanouit également. Et pourtant, il faudra bien s'attaquer à ces problèmes vitaux si l'on veut empêcher le monde de sombrer irrémédiablement dans la ruine et le désespoir.

Mouvement ouvrier suisse.

CHEMINOTS. La Fédération suisse des cheminots vient de publier le rapport annuel sur son activité en 1932; ce dernier est de 400 pages environ. Ce rapport prouve que malgré la lutte contre la baisse des salaires, qui fut l'objet principal de l'activité, d'autres tâches syndicales furent accomplies avec satisfaction malgré de nombreuses difficultés. On constate avec plaisir que tous les cheminots se rallient de plus en plus à la fédération, c'est ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier 1933 la Société suisse des conducteurs de locomotives s'est affiliée à la fédération unitaire. Il est vrai que l'effectif total des membres a été réduit de 37,310 à 37,158, ce qui est bien minime si l'on tient compte qu'au cours de l'année du rapport l'effectif du personnel des C.F.F. a été réduit de 1325 personnes. Les comptes se bouclent pas un excédent de recettes de 95,000 francs en chiffre rond, soit 25,000 francs de plus que prévu au budget. Le rapport traitant également diverses questions économiques et de politique sociale, stimule le profane et lui permet de se rendre compte de la diversité des tâches que la fédération a à remplir.

La Fédération suisse des cheminots a réuni ses délégués à la nouvelle Maison du Peuple de Bienne, peu après la décision prise par le peuple le 28 mai. Le congrès fut consacré à deux exposés, l'un de Robert Bratschi sur les questions économiques et l'autre de Max Weber sur l'impôt de crise. L'assemblée des délégués approuva à l'unanimité des décisions présentées par le comité central touchant les questions économiques, l'assainissement des chemins de fer fédéraux et le maintien des droits démocratiques. Le prélèvement d'une cotisation supplémentaire en faveur du fonds de solidarité pour les chômeurs qui ne touchent plus d'indemnités, fut également accepté à l'unanimité. De cette manière, la Fédération suisse des cheminots disposera d'une somme de 250,000 francs qu'elle pourra verser sous forme de secours aux chômeurs qui ne touchent plus d'indemnités. Les faits pratiques prouvent donc que les cheminots ne font pas seulement appel à la solidarité de la classe ouvrière privée, mais que de leur côté ils leur tiennent également à faire preuve de solidarité, ce qui est confirmé par les autres décisions prises par l'assemblée des délégués.